

You've got mail ?

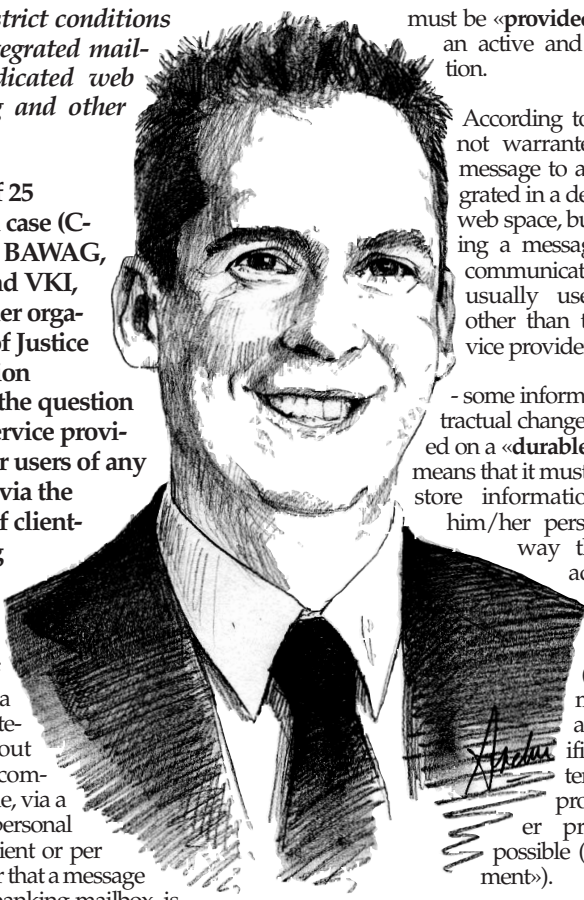
The CJEU imposes strict conditions on the use of an integrated mailbox in a client-dedicated web space for e-banking and other services

In its judgment of 25 January 2017 in a case (C-375/15) opposing BAWAG, an Austrian bank and VKI, an Austrian consumer organisation, the Court of Justice of the European Union («CJEU») answered the question whether payment service providers may notify their users of any contractual changes via the electronic mailbox of client-dedicated e-banking web space.

The CJEU ruled that the communication of contractual changes via a message to such integrated mailbox without any supplementary communication, for example, via a message sent to the personal private e-mail of the client or per sms informing him/her that a message has been sent to the e-banking mailbox, is insufficient within the context of the Payment Services Directive 2007/64/EC.

The Payment Services Directive 2007/64/EC requires that:

- some information, such as contractual changes,



must be «provided», which requires an active and effective notification.

According to the CJEU this is not warranted by sending a message to an e-mail box integrated in a dedicated e-banking web space, but instead by sending a message to a means of communication that the client usually uses with persons other than that payment service provider.

- some information, such as contractual changes, must be provided on a «durable medium», which means that it must allow the client to store information addressed to him/her personally in such a way that he/she may access and reproduce it unchanged for an adequate period («storage requirement»), without any unilateral modification of its content by that service provider or by another professional being possible («integrity requirement»).

The CJEU interprets the integrity requirement in a way that any possibility that the payment service provider or another professional to whom the management of that site has been entrusted could change the content unilaterally, must be excluded. Whether this requirement was fulfilled in the case

at hand was left to the referring Austrian court. The Advocate-General to the CJEU was more specific and stated that a mailbox hosted and administered by the payment service provider is unlikely to comply with the integrity requirement, since it is technically under the control of the payment service provider.

The Advocate-General, however, also pointed out that such mailbox could also be seen as a kind of gateway for the provision of information and documents whereby the payment service provider could assure their integrity by communicating them via an electronic format which prevents alterations, guaranteeing a reasonable degree of authenticity of the information, if later potentially relied upon by the customer.

So when considering the integrated mailbox as a gateway rather than an information storage means, the integrity requirement could be complied with even when the mailbox is under the technical control of the payment service provider. However, in this case the «storage requirement» must also be respected and thus even when the storage does not take place in the integrated mailbox. The storage requirement can in this scenario be met when the storage possibilities are brought to the attention of the customer via a user-friendly interface set up in a way that it will lead the consumer almost certainly to either secure the information on paper or to store it on another durable medium (hard disk, CD-Rom, ...).

Not only payment service providers should take note of this judgment, but also online providers of goods and services to consumers, insurance intermediaries and others. Indeed, many other EU consumer *acquis* directives have the same or similar requirement to «provide» some categories of information on a «durable medium» so that this judg-

ment will also have an impact on mailbox solutions embedded in client-dedicated web spaces for other services than e-banking. The directives concerned are, amongst others:

- the Consumer Rights Directive 2011/83/EU which in the context of off-premises contracts and distance contracts imposes the formal requirement of provision of the required information and contract to consumers on a durable medium;
- the Distance Marketing Directive of Consumer Financial Services 2002/65/EC which imposes the prior provision, meaning before the consumer is bound by any distance contract or offer, of the required information to the consumer on a durable medium;
- the Insurance Distribution Directive 2016/97/EU which imposes insurance intermediaries to, prior to the conclusion of any initial insurance contract, provide the customer with certain information on a durable medium;
- the Consumer Credit Directive 2008/48/EC which imposes the prior provision, meaning before the consumer is bound by any credit agreement or offer, of the required pre-contractual information on paper or on another durable medium; and
- the Markets in Financial Instruments Directive 2014/65/EU («MiFID II») which, amongst others imposes the provision on a durable medium within the framework of reporting and prior advisory obligations towards clients.

Vincent WELLENS (cf. portrait),
Avocat à la Cour

Partner Nautadutilh Avocats Luxembourg S.à r.l.
vincent.wellens@nautadutilh.com

Carmen SCHELLEKENS,
Avocat au Barreau de Bruxelles (Liste IV)
Associate Nautadutilh Avocats Luxembourg S.à r.l.
carmen.schellekens@nautadutilh.com

Pavillon national au Forum International de la Cybersécurité (FIC)

Retour sur l'édition 2017 du FIC

SECURITYMADEIN.LU, une initiative portée par la Chambre de Commerce, Luxinnovation et le Ministère de l'Economie a organisé, du 24 au 25 janvier, un pavillon national luxembourgeois lors de la 9^e édition du Forum International de la Cybersécurité à Lille. La délégation luxembourgeoise, présente avec 240 autres participants, bénéficiait d'un stand d'envergure, investi par les sociétés Telindus, Sekoia, Conostix, Excellium ainsi que les services CASES et CIRCL de SECURITYMADEIN.LU.

Le pavillon national affichant fièrement la nouvelle identité visuelle du Luxembourg a eu l'honneur d'accueillir sur son stand Bruno Le Roux, Ministre de l'Intérieur français ainsi que Julian King, Commissaire européen chargé de la sécurité de l'Union européenne.

Lors de ces 2 journées, de nombreux visiteurs souhaitant s'informer et échanger avec des spécialistes hautement compétents en matière de sécurité de l'information se sont pressés sur le stand qui représentait fièrement le Grand-Duché, de par son expertise, mais également au travers de produits typi-



quement locaux arborant le visuel du lion luxembourgeois. L'initiative gouvernementale SECURITYMADEIN.LU, mandatée pour promouvoir et renforcer la sécurité de l'information au Luxembourg, ainsi que ses partenaires privés tous

actifs dans ce secteur d'activité, ont eu l'opportunité d'augmenter la visibilité de leur action à l'international puisque plus de 800 visiteurs étrangers parmi les 5450 inscrits ont visité le salon (représentant la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, le Royaume-

Uni entre autres). Grâce à sa présence au FIC, le Luxembourg a pu montrer qu'il est un prestataire de service de niveau international en matière de sécurité de l'information.

Le Grand-Duché est en effet aujourd'hui reconnu grâce à l'approche audacieuse qu'il a mise en place, visant à démocratiser la sécurité et donc à réduire les efforts individuels ainsi que les coûts. Le FIC a également donné la possibilité aux Luxembourgeois de rencontrer leurs partenaires étatiques français, allemands et belges dans un environnement propice aux échanges d'information.

Les responsables de SECURITYMADEIN.LU ont également eu l'opportunité d'échanger avec leurs homologues français et belges, ce qui a permis l'identification de certains partenaires stratégiques. Cette reconnaissance à l'international sera prochainement renforcée avec la création, courant 2017, du C3 - The cybersecurity competence center de SECURITYMADEIN.LU.

Grâce à l'instauration de cette nouvelle infrastructure d'envergure, la prochaine édition du FIC sera, à n'en pas douter, l'occasion pour l'écosystème luxembourgeois de créer pour la place luxembourgeoise de nouvelles perspectives en matière d'économie numérique.

Source : Chambre de Commerce

67% des PME ont pris au moins une mesure face au changement

Afin de faire le point sur la façon dont les entrepreneurs envisagent leurs perspectives d'avenir dans un monde en pleine transformation, Sage a mené une étude internationale auprès de plus de 5.000 dirigeants de petites et moyennes entreprises, dont 113 au Benelux^[1].

Alors que le sommet économique de Davos s'est récemment clôturé et que Donald Trump a pris possession du Bureau ovale, Sage a publié les résultats d'une étude internationale visant à connaître les perspectives d'avenir des entrepreneurs. Entre sentiment de sous-représentation au niveau politique, besoin criant de soutien financier et stabilité législative en passant par les opportunités et difficultés liées à la transformation numérique, 113 dirigeants de PME actives au Benelux livrent leur ressenti et vision pour 2017.

Un contexte politique en mutation

Pour 44% des entrepreneurs actifs au Benelux, les changements politiques actuels offrent de nouvelles opportunités. Toutefois, 50% des dirigeants consta-

tent que les PME ne sont pas suffisamment représentées lors des décisions politiques. À titre de comparaison, ce ressenti est moins élevé qu'en Allemagne (61%) ou Espagne (62%) mais reste supérieur par rapport au Royaume-Uni (41%) et aux USA (30%).

Parmi les entreprises interrogées, 67% affirment avoir mis en place au moins une mesure suite à ces changements politiques. Près de la moitié (47%) des entrepreneurs ont déjà changé de business plan ou envisagent de le faire suite à des événements survenus récemment et 36% des interrogés ont aussi modifié la façon dont les finances de leur entreprise sont investies. «Pour lutter face à cette instabilité et sous-représentation, il est surprenant de constater que la grande majorité des entreprises prennent les devants» commente Alex Dossche, Managing Director de Sage Belgium.

«Outre les mesures prises proactivement, les entrepreneurs belges, néerlandais et luxembourgeois ont également plusieurs attentes vis-à-vis des pouvoirs publics» souligne Alex Dossche. 43% attendent un soutien financier sous forme d'aide aux entreprises, 39% souhaitent obtenir des moyens de financement pour la recherche et l'innovation, 37% aimeraient observer des améliorations en matière de taxes et

32% aspirent à une stabilité de l'environnement réglementaire.

La transformation numérique des entreprises

En matière de tendances numériques, 52% des répondants s'accordent pour dire que l'intelligence artificielle sera à la mode en 2017, suivi par les assistants virtuels (23%) et blockchains (18%). «Par contre, la majorité des entreprises du Benelux affirment ne pas avoir accès à l'assistance (58%), aux infrastructures (54%) et aux compétences nécessaires (50%) pour emboîter le pas du digital.» souligne Alex Dossche. «Ce constat démontre à nouveau le besoin d'information et de soutien des gestionnaires afin qu'ils puissent tirer pleinement profit des nombreux avantages qu'offrent les avancées numériques.»

Une dynamique positive :

- 66% des entreprises interrogées se sentent plus confiantes qu'il y a 6 mois dans leurs perspectives de croissance à court ou moyen terme.
- Près d'un tiers des entreprises (30%) prévoit une croissance de leur chiffre d'affaires pour 2017.
- 80% prévoient une hausse ou une stabilité des importations et 87% projettent une hausse ou une stabilité des exportations.

- Les entrepreneurs ont de nombreux projets en tête dont des créations d'emplois (35%), des lancements de nouveaux produits ou services (34%) et l'exploration de nouvelles industries (28%).

Un accompagnement digital

«Les entrepreneurs font preuve de beaucoup de positivisme et d'agilité face aux changements en prenant des mesures concrètes et en explorant de nouveaux territoires» conclut Alex Dossche, Managing Director de Sage Belgium.

«Cependant, les PME admettent avoir besoin de soutien de la part des autorités mais aussi d'acteurs tiers afin d'éviter les obstacles et de saisir un maximum d'opportunités. Pour ce faire, Sage lance le 'Forum for Business Builders', une plateforme en ligne ouverte à tous qui permet de favoriser les échanges entre les entrepreneurs et les décideurs politiques. Par ce biais, Sage entend poursuivre son rôle de 'Software Coach' en accompagnant les entreprises de toutes tailles dans leur transition environnementale et digitale.»

[1] Etude internationale réalisée en ligne, auprès de plus de 5500 dirigeants d'entreprises de taille petite et moyenne à travers le monde, dont 113 au Benelux, entre novembre et décembre 2016.